

**RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ANNEE 2013  
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DU DOUBS**

*Rapport établi conformément à l'article L.331-12 du Code de la consommation<sup>1</sup>*

Préambule, la commission de surendettement de Besançon est compétente pour l'ensemble du département du Doubs. Elle s'est réunie à 24 reprises au cours de l'année sous revue.

**Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission**

**Dépôts de dossiers et redépôts**

Comme en 2012, le nombre de dossiers déposés a continué d'augmenter – en 2013 le flux de dépôts a progressé de 5.3 %. Le département se démarque cette année encore de la région et de l'ensemble du territoire qui ont respectivement connu une hausse de 0.2 % et 0.9 %.

Parallèlement, le nombre de dossiers « redéposés » a également progressé (+12,6%) représentant sur l'année 41.6% des dossiers déposés, part très importante malgré la volonté constante de la commission de rechercher des solutions définitives telles que les effacements de créances ou la procédure de Rétablissement Personnel.

**Recevabilité et orientation**

Le nombre de dossiers soumis pour examen de la recevabilité est resté constant.

Le nombre de dossiers déclarés irrecevable a progressé de 4.6 %.

La Commission a orienté 1464 dossiers dont 452 vers une procédure de rétablissement personnel (PRP), cette procédure représente 35.8 % des décisions d'orientations soit une hausse 11.3 % sur un an. Lorsque les débiteurs redéposent (41.6% des dossiers déposés en 2013) et que leur capacité reste négative, sans perspective d'évolution des ressources, les dossiers sont majoritairement orientés vers une PRP.

**Solutions amiables, imposées ou recommandées en application des articles L.331-7-1 et L.331-7-2 du Code de la consommation**

La phase amiable s'inscrit en baisse de -5.2 % et les constats de non accord en forte progression de 25.4 %, ceci étant principalement dû au refus des créanciers de la demande d'abandon à l'issue des plans amiables. La conséquence est une forte augmentation des demandes de mise en œuvre de la phase MIR, de + 22.4 %. Les Mesures Imposées ou recommandées représentent 20.7 % des dossiers traités – les mesures imposées ont progressé de 12.9%

**Mesures pérennes et mesures provisoires**

Pour 74.1 % des dossiers traités par la commission, des solutions pérennes ont été trouvées (pour 23.7% une orientation en PRP, pour 20.7 % des MIR et pour 29.8 % un plan conventionnels)

<sup>1</sup> « Chaque commission de surendettement des particuliers établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »



**Relations de la commission et de son secrétariat  
avec les autres acteurs de la procédure et avec des organismes tiers.**

**Relations avec les tribunaux :**

La commission et le secrétariat ont participé à 1 réunion bilatérale avec tous les juges et membres des greffes des 3 tribunaux du département.

Le secrétariat a participé à 2 réunions de concertation avec les juges et les membres des greffes de Besançon et de Montbéliard.

**Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion :**

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

**Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :**

Le responsable du secrétariat a assuré 2 sessions d'information ou de formation, ayant rassemblé 11 travailleurs sociaux.

Il a animé 1 séance d'information à destination du monde universitaire, ayant rassemblé 35 étudiants en Master 1 de l'UFR SJEPEG de Besançon.

Le Directeur Régional Adjoint et le responsable du secrétariat ont participé à 2 réunions avec le Conseil Général du Doubs et avec l'Union Départementale des CCAS – ces 2 réunions avaient pour objectif l'organisation en 2014 d'actions de formation envers les travailleurs sociaux du département.

## Principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la procédure

### Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure :

Après notification de la recevabilité, certains créanciers continuent à effectuer des poursuites

### Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées :

La situation des personnes surendettées vis-à-vis de l'emploi est très fluctuante. La succession de période de chômage, d'intérim et de stages rémunérés rend difficile la détermination d'une capacité de remboursement et la mise en place de mesures pérennes.

La compréhension et la mise en place des plans est une difficulté pour un nombre important de surendettés. Un accompagnement social est souvent recommandé par la commission dans les cas les plus difficiles.

### Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure :

Les créanciers refusent les plans avec abandon et demandent des plans provisoires.


Dans le cas de report de dettes, certains créanciers, notamment les bailleurs sociaux, demandent des mensualités de contacts. Et certains ne répondent pas au projet de plan malgré nos relances, ce qui occasionne des constats de non accord.

Les débiteurs rencontrent des difficultés pour la mise en place de leur plan avec les grands créanciers non bancaires (principalement les fournisseurs d'énergie)

### Autres difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la procédure :

La gestion des accusés réception (lettres recommandées) alourdit fortement la procédure et allonge les délais de traitement, même si au niveau du département un accord a été obtenu avec l'ensemble des juges, pour que les demandes homologations (RED et MR) soient envoyées aux tribunaux à 30 jours même si tous les AR n'ont pas été réceptionnés.

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Doubs  
M. Joël MATHURIN



Fait à Besançon, le 11 février 2014

**Annexe n°1 du rapport d'activité**  
**Données d'activité**

	année 2013	année 2012	Variation N/N-1 en %
<b>Dossiers déposés (en nombre)</b>	1781	1691	5.32
<b>Dont proportion de redépôts (en%)</b>	41.59	38.90	6.00
<b>Dossiers soumis pour examen de recevabilité (en nombre)</b>	1547	1556	-0.58
-			
- Dossiers recevables (1)	1422	1433	-0.77
- Dossiers irrecevables (A)	137	131	4.58
<b>Décisions d'orientation des Commissions (en nombre)</b>	1464	1466	-0.14
- vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire (LJ)	452	406	11.33
- vers une procédure amiable	1012	1060	-4.53
<b>Mesures de rétablissement personnel (en nombre) (B)</b>	413	343	20.41
- Recommandations d'effacement de dettes (PRP sans LJ)	409	341	19.94
- Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	4	2	100.00
<b>Phase amiable (en nombre)</b>	999	1054	-5.22
- Plans conventionnels conclus (C)	520	672	-22.62
- Constats de non accord entérinés	479	382	25.39
<b>Demandes de mise en œuvre de la phase des mesures imposées et recommandées (MIR) (en nombre)</b>	383	313	22.36
<b>Mesures imposées et recommandées élaborées par les Commissions (en nombre) (D)</b>	361	343	5.25
- Mesures imposées élaborées dont mesures de suspension d'exigibilité	184	163	12.88
Mesures recommandées élaborées	177	180	-1.67
<b>Dossiers clôturés toutes phases (en nombre) (E)</b>	288	262	9.92
<b>Dossiers traités par les Commissions (en nombre) (A+B+C+D+E)</b>	1747	1780	-1.85
<b>Renvoi des dossiers par les juges aux Commissions (en nombre)</b>	27	28	-3.57
<b>Recommandations homologuées par les juges (en nombre)</b>	546	345	58.26

**Structure de décision de la commission**

	<b>Données commission</b>	<b>Données région</b>	<b>Données nationales</b>
<b>Part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables (en% des dossiers traités)</b>	<b>15.05</b>	<b>13.94</b>	<b>11.98</b>
<b>Part des dossiers orientés en PRP avec liquidation judiciaire ou ayant fait l'objet d'une recommandation de RP sans liquidation judiciaire (en % des dossiers traités)</b>	<b>23.70</b>	<b>27.76</b>	<b>28.40</b>
<b>Part des plans conventionnels (en % des dossiers traités)</b>	<b>29.77</b>	<b>30.67</b>	<b>27.50</b>
<b>Part des mesures imposées ou recommandées (en% des dossiers traités)</b>	<b>20.66</b>	<b>19.85</b>	<b>24.35</b>
<b>Divers dont clôtures après orientation ou dossiers déclarés irrecevables par le juge (en% des dossiers traités)</b>	<b>10.82</b>	<b>7.77</b>	<b>7.77</b>
<b>Données complémentaires sur les décisions de recevabilité et d'orientation</b>			
<b>Proportion de dossiers examinés pour recevabilité et déclarés irrecevables (en%)</b>	<b>8.86</b>	<b>9.25</b>	<b>7.71</b>
<b>Parts des dossiers examinés pour orientation et orientés en rétablissement (en%)</b>	<b>35.79</b>	<b>40.23</b>	<b>39.41</b>

**Annexe 2 du rapport d'activité**  
**Typologie de l'endettement**

**Année 2013 – données de la Commission du DOUBS**

	Encours des dettes en milliers €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Endettement moyen en €	Dossiers concernés	Nombre moyens de dettes en unité
<b>Dettes financières</b>	<b>44 804,42</b>	<b>1307</b>	<b>6317</b>	<b>77,21%</b>	<b>34 280,35</b>	<b>92,04%</b>	<b>4,83</b>
Dont Autres dettes financières	1 084,35	845	1053	1,87%	1 283,26	59,51%	1,25
Dont Dettes financières consommation	25 095,01	1233	4893	43,25%	20 352,81	86,83%	3,97
Dont Dettes financières immobilières	18 625,05	189	371	32,10%	98 545,24	13,31%	1,96
<b>Dettes de charges courantes</b>	<b>6 687,09</b>	<b>1154</b>	<b>4121</b>	<b>11,52%</b>	<b>5 794,71</b>	<b>81,27%</b>	<b>3,57</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>6 534,40</b>	<b>792</b>	<b>1512</b>	<b>11,26%</b>	<b>8 250,51</b>	<b>55,77%</b>	<b>1,91</b>
<b>Endettement global</b>	<b>58 025,91</b>	<b>1420</b>	<b>11950</b>	<b>100,00%</b>	<b>40 863,32</b>	<b>100,00%</b>	<b>8,42</b>

**Année 2013 – données de la région Franche-Comté**

	Encours des dettes en milliers €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Endettement moyen en €	Dossiers concernés	Nombre moyens de dettes en unité
<b>Dettes financières</b>	<b>116 978,30</b>	<b>3376</b>	<b>16702</b>	<b>78,45%</b>	<b>34 649,97</b>	<b>92,06%</b>	<b>4,95</b>
Dont Autres dettes financières	2 823,84	2143	2707	1,89%	1 317,71	58,44%	1,26
Dont Dettes financières consommation	66 481,04	3155	12980	44,59%	21 071,65	86,04%	4,11
Dont Dettes financières immobilières	47 673,41	514	1015	31,97%	92 749,82	14,02%	1,97
<b>Dettes de charges courantes</b>	<b>15 814,46</b>	<b>3043</b>	<b>12122</b>	<b>10,61%</b>	<b>5 197,00</b>	<b>82,98%</b>	<b>3,98</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>16 316,99</b>	<b>2178</b>	<b>4930</b>	<b>10,94%</b>	<b>7 491,73</b>	<b>59,39%</b>	<b>2,26</b>
<b>Endettement global</b>	<b>149 109,74</b>	<b>3667</b>	<b>33754</b>	<b>100,00%</b>	<b>40 662,60</b>	<b>100,00%</b>	<b>9,20</b>